

LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION

Date : 2025-06-05

Aux résidents desservis par le réseau d'eau potable : Châtelet

Municipalité : St-Colomban

**Il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau
avant de la consommer.**

Le suivi réglementaire est respecté et les résultats des échantillons respectent les normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a transmis à votre municipalité une ordonnance à l'effet que celle-ci reprenne l'exploitation du réseau d'aqueduc dans l'attente d'une solution permanente.

Pour toutes questions, veuillez contacter :

Questions relatives à la santé :

15agence_sante-environnement@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 450 436-8622 poste 4

Questions relatives au réseau d'eau potable :

nathalie.tardif@environnement.gouv.qc.ca